

Commune de BAISIEUXDEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2021
N° 2021-02-07**

L'an deux mil vingt-et-un, le 15 février à 19h, le conseil municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement en salle Jacques VILLERET* sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 9 février 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : LIMOUSIN Philippe - CUSSEAU Pascale – VANDEVELDE Olivier - LE-CLERCQ Bénédicte - VERBECQUE Karl - SCHOEMAECCKER Coralie – FIEVET Jean-Michel - VANDEVELDE Olivier - HERENGUEL Céline - VERBECQUE Karl - MACRE Jean-Pierre - HERENGUEL Céline - PAQUIER Michel - DESPREZ René - DEVYLERRE Luc – VERDEBOUT Philippe - FLAMENT Myriam - MACRE Jean-Pierre - PAQUIER TITECA Audile - DUTILLEUL Laurence - CHANTRAINNE Christine – THERY Matthieu - ANTUNES Paulo - HERMAN Bénédicte - DELECROIX Audrey - DELRUE Francis - KIJOWSKI Pawel - COCQUET Bernard - DEWAILLY Bruno - GUILBERT Christian - DUFOUR Isabelle

Étaient absents excusés : -

Finances locales : avance sur subvention pour le CCAS : 20 000€

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1 ;

Considérant la demande d'avance sur subvention présentée par le CCAS ;

Considérant que le budget primitif 2021 doit être voté avant le 15 avril ;

Considérant que le centre communal d'action sociale est un organisme reconnu d'utilité publique, financé principalement par la commune, qui anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du centre communal d'action sociale, il sera nécessaire de lui verser une avance sur subvention pour 2021 en l'attente du vote du budget primitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide :

- d'attribuer au centre communal d'action sociale une avance sur subvention de 20 000 € ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 à l'article budgétaire concerné.

Résultat du vote :

27 Pour

La délibération est adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900440-20210215-2021_02_07-DE

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

 Le maire,
Philippe LIMOUSIN

**En vertu de l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, constatant que la salle des mariages, lieu habituel de réunion du conseil municipal ne permet pas d'assurer la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la réunion sera organisée en salle Jacques Villeret au centre socioculturel Ogimont. Cette décision a été portée à la connaissance de M. le Préfet du Nord le 19/05/2020.*

Le maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture du Nord par l'application ACTES le **16 février 2021**.
Et affichage le **16 février 2021**.